

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS

Envoyé en préfecture le 07/10/2016

Reçu en préfecture le 07/10/2016

07/10/16

ID : 033-213301955-20161005-282016-DE

BORDEREAU

N° : 28/2016

Objet : Motion concernant la création d'un projet de 5 salles de cinéma à Langon.

L'an deux mille seize, le cinq octobre, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 14 - Votants : 15 - Pour : 15- Abstention : 0 - Contre : 0

PRÉSENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Patrick BAYLET, Christian BEZOS, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÛE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET, Roseline PIGANIOL

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Christine ESPAGNET qui a donné procuration à Claudine MAILLOU

Secrétaire de Séance : Marylène GACHET.

Convocation du 22 septembre 2016.

- Considérant que : bon nombre de familles et de jeunes en particulier, habitants du Sud Gironde, prennent leur voiture pour aller vers l'agglomération Bordelaise voir les films de leur choix ; l'absence de transport en commun desservant ces complexes se traduit par des déplacements néfastes en termes de sécurité et d'impact environnemental ;
- Considérant que : les salles de proximité portées soient par des collectivités, soit par des associations, équilibrent leurs comptes grâce à de l'argent public devenu rare ; le projet Grand Ecran équilibrera ses comptes avec ses ressources propres et ne pèsera pas sur les deniers publics ;
- Considérant que : non seulement l'entreprise portant ce projet apportera par la fiscalité à laquelle elle sera assujettie des ressources aux collectivités locales, mais encore générera dans son environnement d'autres activités bénéfiques au développement économique du territoire ;
- Considérant que : le cinéma, au même titre que la littérature, le théâtre est un vecteur culturel ; ce projet ne peut que permettre au plus grand nombre d'accéder à la culture cinématographique, sans déplacement excessif et avec le plus grand choix d'œuvres ;

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, est favorable au projet Grand Ecran de Langon, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Maire,

- * certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- * informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
A Grignols, le 06 octobre 2016.

Le Maire,
Jean Pierre BAILLÉ.

